

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE

VOLONNE

Commune de Volonne

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AM-U-27-2025

du 08/12/2025

ARRÊTÉ DE NON-OPTION
AVEC PRESCRIPTIONS À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Demande déposée le 23/11/2025

Affichée en mairie le 12/12/2025

Par : Monsieur MAX GAUBERT

Représenté par :

Demeurant à : 1172 ROUTE DE SISTERON
04290 VOLONNE

Pour : pose de volets roulants solaires blancs

Sur un terrain sis à : 1172 route de sisteron

04290 Volonne

Cadastré : 244 AE 48 (1515 m²)

N° DP 004 244 25 00034

Surface de plancher

Existant : m²

A créer : m²

Si permis modificatif :

SP antérieure : m²

SP nouvelle : m²

Destination : HABITATION

Le Maire de la commune de Volonne

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu les dispositions particulières aux zones de montagne, notamment ses articles L 122-1 à 25 et R 122-1 à 17 du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/06/2013 et modifiés les 15/12/2016, 11/06/2024 & 09/07/2025.

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n°2009-1876, du 15/09/2009,

Vu la déclaration préalable susmentionnée,

Vu les pièces annexées audit dossier et déposées le 23/11/2025,

Vu l'objet de la demande pour la pose de volets roulants solaires blancs sur un terrain situé 1172 route de sisteron 04290 Volonne

Vu le règlement de la zone UD2 du PLU,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée sous réserve de respecter les articles suivants.

Article 2 : Le projet devra respecter l'architecture locale traditionnelle sans porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. Dans ce sens les anciens volets devront être maintenus.

Volonne, le 08/12/2025

Le Maire,

Sandrine COSSERAT

